



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 avril 2014 à 19h**

**Convocation du 4 avril 2014**

**PRÉSENTS** : LEMIRE Jean André, BÉTÈS Françoise, PATROUILLEAU Christian, MONTIGNAC Nicolas, DAUBANES Stéphanie, GABRION Pierre-Yves, HOLCHER Arnaud, COUSSILLAN Clarisse, NAPIAS Jean Christophe, ROBERT Amandine, FERNANDEZ Natacha, ROUSSEIL Leslie, BLANC Agnès, CHAMPION Christophe, BANOS Guillaume

**ABSENT excusé** : NAPIAS Jean Christophe procuration à BÉTÈS Françoise

**Secrétaire de séance** : Mlle ROBERT Amandine

**MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES : délibération 09/14 (unanimité)**

**Territoire et Patrimoine Communal** : Eau, Electricité, Gaz, Assainissement, voiries, bâtiments communaux, Informatique, Téléphonie, etc.

PATROUILLEAU Christian, MONTIGNAC Nicolas, ROBERT Amandine, BLANC Agnès, CHAMPION Christophe, BANOS Guillaume.

**Culture, Loisirs, Petite Enfance, Education** : Scolaire, Périscolaire, Associations, Loisirs, Animations, etc.

BÉTÈS Françoise, DAUBANES Stéphanie, GABRION Pierre-Yves, NAPIAS Jean Christophe, FERNANDEZ Natacha, ROUSSEIL Leslie, BLANC Agnès.

**Finances et Communication** : Préparation Budget, Suivi des Comptes, Impôts, Bulletin Municipal, Site Internet, etc.

Jean André LEMIRE, GABRION Pierre-Yves, HOLCHER Arnaud, COUSSILLAN Clarisse, CHAMPION Christophe.

**Constitution Commission Communale des impôts : délibération 10/14 (unanimité)**

12 membres titulaires et 12 membres suppléants ont été désignés pour être proposés à la direction des services fiscaux qui retiendra six membres titulaires et six membres suppléants

Titulaires proposés : LAPLAGNE Jean-Michel, JEANTIEU Brigitte, LOPEZ Josiane, LABBE Josette, PATROUILLEAU Christian, GABRION Pierre Yves, CAMBLONG Alain, COULOUREAU Henri, LUBET Yannick, MANO Josette *Hors Commune* : ARTAUD Jean-Pierre de Beautiran, YUNG Thierry de Beautiran.

Suppléants Proposés : COUSSILLAN Michel, NAPIAS Jean Christophe, HIRET François, BOUCHER Alain, MORGANTINI Carlo, TROCHON Camille, MONCOUTIE Isabelle, BAJOLLE Robert, JULLIEN Véronique, CAVERNES Henri *Hors Commune* : Mme VIMES Annie de Saint Médard d'Eyrans, LABBE Michel de La Brède

**Désignation d'un Correspondant Défense : délibération 11/14 (unanimité)**

M le Maire propose qu'Arnaud HOLCHER (Titulaire) et Pierre YVES GABRION (suppléant) soient désignés comme Conseillers Municipaux chargé des questions de défense. Ils seront à ce titre les interlocuteurs privilégiés auprès des autorités militaires du département et de la région.

**Constitution de la Commission Communale d'appel d'Offres : délibération 12/14 (unanimité)**

Président de droit : LEMIRE Jean André

Titulaires : BÉTÈS Françoise, PATROUILLEAU Christian, HOLCHER Arnaud.

Suppléants : ROBERT Amandine, BLANC Agnès, CHAMPION Christophe.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX :**

**SIAEP (Syndicat Intercommunal d'assainissement et d'eau potable de**

**La Brède : délibération 13/14 (unanimité)**

Titulaires : PATROUILLEAU Christian, LEMIRE Jean André.



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 avril 2014 à 19h**

**SDEEG (Syndicat Départemental Energie Electrique) : délibération 14/14 (unanimité)**

**Titulaire : PATROUILLEAU Christian.**

**COMPOSITION du CCAS : délibération 15/14 (unanimité)**

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sera composé de neuf membres (le Maire, président de droit, quatre conseillers municipaux élus et quatre électeurs désignés par le Maire).

*Membres du Conseil* : DAUBANES Stéphanie, HOLCHER Arnaud, NAPIAS Jean Christophe, ROBERT Amandine.

*Membres désignés* : Anne-Marie BOMPART, Michèle BOUCHER, Bertrand MÉALLET, Josiane LOPEZ.

**Désignation de délégués à différents organismes : délibération 16/14 (unanimité)**

M le Maire Propose la nomination des délégués tels que suit :

*Conseil d'école* : ROUSSEIL Leslie

*Syndicat des Marais* : Titulaire : PATROUILLEAU Christian Suppléant : MONTIGNAC Nicolas

**Délégations du Maire : délibération 17/14 (unanimité)**

Attribution à Mr le Maire toutes les délégations prévus à l'article L 2122.22 du code des Collectivités territoriales et ce pour la durée de son mandat, le conseil municipal pouvant à tout moment retirer tout ou partie de ces délégations.

Les limites fixées par le conseil municipal sont :

*Paragraphe 2)- détermination des tarifs de différents droits-* cinq cent soixante euros par droit unitaire

*Paragraphe 3) réalisation des emprunts* - montant prévu au budget

*Paragraphe 16) - actions en justice-* dans tous les cas

*Paragraphe 17) - règlement des dommages provoqués par les véhicules municipaux* - trois mille euros

*Paragraphe 20) – réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximum de* - cent cinquante mille euros

*Paragraphe 15 et 21) – droit de préemption dans le cadre de la ZAD (délibérations 12/2012 et 06/2013)*

**Recrutement d'agents occasionnels : délibération 18/14 (unanimité)**

Considérant que les besoins de service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre occasionnel il convient

- d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires à titre occasionnel si les besoins du service le justifient.

**Indemnités de fonction des deux adjoints : délibération 19/14 (unanimité)**

Mr le maire propose le taux de 8,25% de l'indice 1015 de la fonction publique pour le calcul de l'indemnité versée mensuellement à chacun des trois adjoints, soit charges et cotisations déduites un peu plus de 260€ net par mois.

L'entrée en vigueur de cette décision est le 28 Mars 2014, date de l'élection du Maire et des Adjointes et ce pour la durée du mandat.

**Frais de déplacements : délibération 20/14 (unanimité)**

M. le maire indique que le dispositif juridique applicable aux frais de déplacements des agents communaux conduit la collectivité à délibérer sur un certain nombre de points.

M. le maire précise que d'autres décisions relèvent de l'autorisation écrite de l'employeur : l'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service, le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement et des péages d'autoroute, l'utilisation de taxi, de véhicule de location ou d'un véhicule personnel autre qu'un véhicule à moteur.

M. le Maire propose

1 - De prendre en compte le remboursement des frais d'hébergement dans la limite de 60 € dès lors que l'agent a été préalablement autorisé. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives.

2 - De dépasser pour une durée limitée et autorisée au cas par cas les taux forfaitaires des indemnités de mission et de stage, dans la limite des sommes effectivement engagées par l'agent et après y avoir été préalablement autorisé.

3 - D'inscrire les crédits suffisants au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux.



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 avril 2014 à 19h**

**Indemnité d'administration et de technicité : délibération 21/14 (unanimité)**

Cette indemnité vise à la reconnaissance annuelle de la valeur des agents.

**Indemnité horaire pour travaux supplémentaires : délibération 22/14 (unanimité)**

Cette indemnité sert à rémunérer la réalisation effective d'heures supplémentaires.

**Prise en charge financière par la commune des visites médicales du permis poids lourds :  
délibération 23/14 (unanimité)**

Les agents titulaires des permis poids-lourds (C) sont périodiquement dans l'obligation de se présenter à une visite médicale payante afin de le valider. Considérant que ce permis est indispensable pour le bon fonctionnement des services techniques municipaux Monsieur le Maire propose

- DE DECIDER la prise en charge financière de ces visites médicales,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires sur le compte 6475.

**FIN DE SEANCE à 19h45**